

**PARTICULIERS
ET
PROFESSIONNELS**



VENTE DE COMPOST



**PLATEFORME
DE VALORISATION
DES DÉCHETS VERTS**

Écopôle du Maravéou - La Mole



LA PLATEFORME ?

La plateforme de valorisation des déchets verts est gérée par la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez en régie.

Collectés principalement dans les déchèteries communautaires, les végétaux sont ainsi détournés de l'incinération et sont valorisés afin d'apporter des solutions pour le milieu agricole, les particuliers et les professionnels des parcs et jardins ou encore la valorisation bois-énergie : production d'électricité renouvelable et durable.

La plateforme est un exemple concret de circuit court et d'économie circulaire dans le golfe de Saint-Tropez.

QU'EST-CE QUE LE COMPOSTAGE DANS UNE PLATEFORME DE VALORISATION DES DÉCHETS ?



QU'EST-CE QUE LE COMPOST ?

Le compost est un amendement organique formé par un mélange de matières végétales, les déchets verts en décomposition. Ce sont les feuilles mortes, les tontes de gazons, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins, de collectivités, d'entreprises ou de particuliers.

POURQUOI FAIRE DU COMPOST ?

Le compostage permet de transformer les déchets verts en une ressource naturelle : le compost. Vous pouvez l'utiliser sur votre pelouse, au pied des arbres ou des haies, dans votre potager pour apporter des éléments nutritifs et enrichir votre sol.

Il permet ainsi de :

- Recycler les matières biodégradables
- Réduire nos déchets
- Fertiliser notre jardin



Le brûlage des déchets verts est interdit par la loi car au-delà des troubles du voisinage ou risques d'incendies, il émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.



VENTE DE COMPOST PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

	< 1 tonne / an	de 1 à 100 tonnes / an	de 100 à 400 tonnes / an
Compost fin (20 mm)	19,80 € TTC / tonne	13,20 € TTC / tonne	11 € TTC / tonne

Prix net de TVA (10%) hors transport / Possibilité de compost très fin (10 mm) sur demande.

Pour toute question technique ou tarifaire :

● Tél : 06 25 68 23 67 ● Courriel : ecopole@cc-golfedesainttropez.fr

La Communauté de communes met à disposition un épandeur sous certaines conditions.

QUELQUES INFORMATIONS TECHNIQUES

Une démarche rigoureuse garantissant un produit de qualité indéniable et constante a été mise en place. Des contrôles sont effectués tout au long du processus.

Un premier contrôle est effectué sur les végétaux entrants (écarter les indésirables : plastique, pierres...). Vient ensuite l'étape du broyage puis de la fermentation et de la maturation qui permet de rendre le compost stable et hygiénisé. Enfin le produit est tamisé.

Un laboratoire procède à des analyses répondant aux obligations de la norme NFU 44-051. Procédé maîtrisé en condition aérobie, il permet d'obtenir un amendement organique riche et stable.

La norme NFU 44-051 : Cette norme fixe des seuils agronomiques (taux de matières organiques, N,P,K, C/N) de présence d'inertes et d'impuretés (plastiques et verres). Elle est obligatoire pour pouvoir mettre le produit sur le marché et garantir l'absence de toute pollution.

Dernière analyse en cours sur demande.

Composition en % masse de matière brute (valeur moyenne)	
Matière sèche	57 %
Matière Organique	24 %
Azote total organique	0,7 %
Phosphore	0,2 %
Potasse	0,5 %
Magnésie	0,6 %
Calcium	3 %
C/n	18
Densité	680Kg/m ³
Ph	8
ISMO* en % de la MO	84 % / 210kg / tonne d'humus stable

Résultat moyen sur 12 années d'analyse

*ISMO : Indice de Stabilité de la Matière Organique

Le règlement européen autorise l'utilisation du compost NFU 44-051 en agriculture biologique.

COMMENT UTILISER LE COMPOST ?



Ne pas enterrer le compost



Incorporer le compost dans les 10 premiers centimètres du sol



Mettre le compost avant de planter au début de l'automne

Conseils d'utilisation

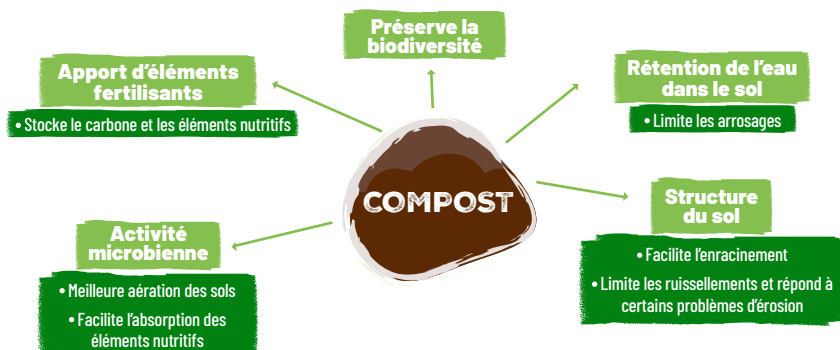
Culture	Plantation	Entretien
Viticulture / arboriculture	50 t/ha	20t/ha
Jardin	En mélange 50 % de la terre	10 kg/m ²
Potager	En mélange 30 % de la terre	5/10 kg/m ²
Rempotage	30 % du mélange	

Recommandations d'emploi : ne pas ingérer. Se laver et se sécher les mains après usage.

Les doses ci-dessus sont données à titre indicatif. Il convient de les adapter au type de culture et à la nature des sols (en tenant compte de son taux de matière organique).

POURQUOI UTILISER DU COMPOST ?

Le compost permet d'améliorer la fertilité des sols en réinstaurant une vie bactériologique. La fertilité d'un sol dépend de sa texture, du taux de matière organique qu'il contient mais aussi de sa structure.



Les effets positifs sur le sol sont perceptibles sur le long terme.



PLATEFORME DE VALORISATION DES DÉCHETS VERTS

Écopôle du Maravéou
RN98 (face à la carrière Cemex)
La Mole

Ouverture au public :
Lundi au vendredi de 7h à 12h et de 13h à 17h
Samedi de 8h à 12h

Contact : 04 94 96 06 68 ou 06 15 64 58 29



Téléchargez l'application
Mes déchets-Golfe
ou rendez-vous
sur mesdechets-golfe.com

Pôle Environnement 04 94 96 06 68
contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr
www.cc-golfedesainttropez.fr

